

Nous avons adopté récemment le régime de pensions du Canada et, malgré les clameurs de l'opposition officielle, ce régime a trouvé au Canada un accueil largement favorable et ses avantages sont fort bien compris. Il y a une suggestion que j'aimerais faire aux députés au sujet du Régime des pensions du Canada. Il faudrait l'élargir, je crois. Il se révélerait beaucoup plus efficace qu'il ne l'est actuellement.

• (8.40 p.m.)

J'écoutais tout à l'heure le député d'York-Est (M. Otto)—je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre en ce moment—parler des difficultés qui surgiront plus tard au sujet des hypothèques. J'aimerais signaler un autre grand problème qui va se poser à l'avenir. La plupart des gouvernements canadiens, qu'il s'agisse des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ne pourront subvenir à leurs besoins. La raison en est très évidente. Le financement en est assuré essentiellement, sauf en ce qui concerne les impôts, par l'émission d'obligations à long terme. Tout semble indiquer que ce genre d'obligations ne représentera jamais plus une importante source de financement pour le gouvernement ou pour les sociétés.

Il est vrai qu'on peut adopter certaines mesures pour combattre l'inflation, et il faut le faire, mais tout indique que l'inflation se produira dans un avenir proche. Elle aura un effet défavorable pour toutes les obligations à long terme, quelles qu'elles soient. Si certaines propositions du Livre blanc sont mises en pratique pour favoriser le financement des actions plutôt que le financement des dettes, la situation s'aggravera encore. Nous ne pouvons nous accrocher au faible espoir que le marché des capitaux revienne à son ancien niveau. Il ne faut plus y compter. Il me semble peu probable que le marché des capitaux puisse faire face aux besoins à long terme du gouvernement.

Il y a donc deux raisons d'augmenter le fonds du régime des pensions du Canada. J'estime que la chose est bonne en soi. Elle rendrait d'immenses services aux Canadiens qui toucheraient des prestations plus importantes, et le gouvernement y trouverait une source de fonds. Il y a ici des gens qui pourraient se réjouir à l'idée que le gouvernement ne puisse pas se procurer de fonds à l'avenir, estimant que ce serait une excellente chose; à leur avis toutes les dépenses du gouvernement sont mal fondées et devraient être restreintes. Je ne suis pas de ceux-là. Je n'ai qu'à regarder autour de moi pour voir certaines des choses que nous avons dans ce pays grâce à des gouvernements disposés à faire des dépenses et à développer la nation. Je peux

[M. Saltsman.]

voir des choses que seuls des deniers publics modifieront et d'importantes dépenses de deniers publics seront nécessaires à l'avenir. Il faut en tenir compte.

A l'heure actuelle, s'il n'y avait pas le régime de pensions du Canada et le fait que les gouvernements provinciaux pouvaient disposer de ces fonds, ces gouvernements seraient dans une position intenable et impuissants sans doute à satisfaire les besoins de leurs citoyens. A cet égard, le régime de pensions du Canada a été providentiel pour les gouvernements provinciaux. Si nous élargissons ce régime et si dans l'état actuel des choses, les fonds vont bien aux provinces, on est en droit de se demander quel bénéfice le gouvernement fédéral en retire?

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral pourrait en tirer un double avantage. D'abord, nous aimerions, je pense, que les provinces puissent assumer leurs responsabilités et trouver les fonds voulus pour aménager leur territoire. Ensuite, on pourrait élargir la caisse de pension du Canada, les sommes supplémentaires provenant, à la suite d'une espèce d'entente, des gouvernements fédéral et provinciaux. Ainsi, les provinces et le fédéral pourraient s'acquitter de leurs responsabilités.

Comment y arriver, monsieur l'Orateur? Je crois que nous devrions, d'abord, augmenter les prestations de 25 à 50 p. 100 des gains maximums ouvrant droit à pension, qui, à leur tour, devraient être portés immédiatement de \$5,200 à \$10,000, et, d'ici dix ans, à \$15,000. Cette mesure, à tout le moins, quadruplerait les prestations. Par contre, comme la caisse sous le régime actuel surabonde de fonds—puisque'elle a rapporté plus qu'il ne fallait pour absorber l'indexation annuelle de 2 p. 100 sur le coût de la vie—il ne serait pas nécessaire de quadrupler les retenues. De fait, peut-être suffirait-il de les tripler; ce pourrait être suffisant pour maintenir la caisse en bon état du point actuariel.

Ce Régime de pensions du Canada élargi pourrait et devrait remplacer la plupart des régimes de pensions industriels ou publics existants. Il amènerait des fonds; en faisant la suggestion, je savais que tout le monde ne serait pas de mon avis mais le but mérite d'être poursuivi. Dans une certaine mesure, il limiterait les sommes qui sont actuellement canalisées vers le marché privé, où il serait sage de réduire certaines caisses. Nous avons entendu des députés qui n'appuient pas certains de nos amendements et qui n'appuieront probablement pas non plus l'amendement que je songe à présenter plus tard et portant qu'il y a carence de fonds hypothécaires sur le marché. J'ai dit que s'il y a des fonds hypothécaires, ils ne sont pas à la disposition de